



AVIS D'APPEL D'OFFRES

N°001/AONO/L11/CDPM/2025 DU 24 DECEMBRE 2025

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TABLIER DE 10 ML EN BÉTON ARMÉ SUR
 LE PONT DE LA RIVIERE BIVOUBA, AU PK 11+100 DE LA ROUTE COMMUNALE C1024018 :
 BIVOUBA (INTER RN7)-DONENDA-DIKOBÉ AVEC AMENAGEMENT DES VOIES D'ACCÈS
 2KM DE PART ET D'AUTRE DE L'OUVRAGE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOKOUNDJE,
 DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.**

1- Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public pour le compte de l'exercice budgétaire 2026 dans le Département de l'Océan, le Préfet, Maître d'Ouvrage Délégué lance un Appel d'Offres National Ouvert Pour les travaux de construction d'un tablier de 10 ml en béton armé sur le pont de la rivière BIVOUBA, au PK 11+100 de la route communale C1024018 : BIVOUBA (inter RN7)-DONENDA-DIKOBÉ avec aménagement des voies d'accès 2km de part et d'autre de l'ouvrage, dans l'Arrondissement de LOKOUNDJE, Département de l'Océan, Région du Sud

1. Consistance des travaux

Les travaux comprennent, notamment :

- Travaux d'installation du chantier ;
- Travaux de chaussée ;
- Ouvrage d'art ;
- Signalisation, équipements de sécurité et divers.

2. Tranches/Allotissement

Les travaux sont en un Lot unique ci-après définis :

N°	Désignation	Portée (ml)	Délai d'exécution (six mois)	Coûts prévisionnel (TTC) en Fcfa
01	Travaux de construction d'un tablier de 10 ml en béton armé sur le pont de la rivière BIVOUBA, au PK 11+100 de la route communale C1024018 : BIVOUBA (inter RN7)-DONENDA-DIKOBÉ avec aménagement des voies d'accès 2km de part et d'autre de l'ouvrage, dans l'Arrondissement de LOKOUNDJE, Département de l'Océan, Région du Sud	10	06	100 000 000

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **100 000 000 (Cent millions) FCFA TTC**

4. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres est de **6 (Six) mois** calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrer les travaux.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de catégorie D relevant du secteur d'activité Route et installées au Cameroun.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le B.I.P MINTP de l'exercice 2026

7. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est, hors ligne.

8. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main et timbrée, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à **Deux millions (2 000 000) FCFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office dès publication de la Décision d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif. Les chèques bancaires même certifiés ne seront pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire. Le cautionnement sera consigné à la CDEC contre récépissé de dépôt.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Préfecture de Kribi.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm)

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue à la Préfecture de Kribi, au secrétariat particulier dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **Cent mille (100 000) Francs CFA**, au Trésor Public.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

- Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires (1 original + 6 copies marqués comme tels) devra parvenir à la Préfecture de Kribi (service des Marchés), au plus tard le **30 Janvier 2026 à 13 heures précises, heure locale et devra porter la mention :**

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/L11/CDPM/2025 du 24 DECEMBRE 2025

Travaux de construction d'un tablier de 10 ml en béton armé sur le pont de la rivière BIVOUBA, au PK 11+100 de la route communale C1024018 : BIVOUBA (inter RN7)-DONENDA-DIKOBE avec aménagement des voies d'accès 2km de part et d'autre de l'ouvrage, dans l'Arrondissement de LOKOUNDJE,
Département de l'Océan, Région du Sud

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

13. Ouverture des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage Délégué :

- les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- *les plis non-conformes au mode de soumission* ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 30 Janvier 2026 à 14 heures par la Commission Départementale de Passation des Marchés de l'Océan.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures, accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- Absence de l'original de la caution de soumission à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ;
- Absence (à l'exception de la caution de soumission) après un délai de 48 heures après la notification, d'au moins une des pièces du dossier administratif.
- Absence de la déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;
- Absence de la charte d'intégrité datée et signée
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales
- N'avoir pas validé au moins 2/3 des critères essentiels avec obligatoirement le critère matériel ;
- Absence de l'attestation de visite des lieux datée, cachetée et signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- Absence de Preuves d'acceptation des clauses du marché (CCAP ET CCTP paraphés à chaque page et signés à la dernière avec la mention lu et approuvé)
- Sous-détails de prix unitaires non conformes au modèle de l'offre ;
- Bordereau de prix unitaires non conformes au modèle fourni dans le présent dossier d'Appel d'Offres ;
- Absence dans l'offre financière d'un prix quantifié.
- Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE)
- Fausse déclaration, documents falsifiés ou non authentique, manœuvres frauduleuses

ii) Absence de catégorisation appropriée.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- la qualification et l'expérience du personnel ;
- les moyens logistiques ;
- la méthodologie.
- la capacité financière

16- Attribution

Le Maître d'Ouvrage Délgué attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont l'offre est évaluée la moins-disante, en incluant le cas échéant les remises proposées

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à préfecture de Kribi au secrétariat particulier ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, le MOD au numéro 222 46 12 31.

Kribi, le 24 DEC 2025
Le Préfet du Département de l'Océan
(Maître d'Ouvrage Délgué)

Copies :

- DDMINMAP/Océan
- ARMP/CR-Sud
- Président CDPM/Océan
- DDMINESEC/Océan
- Affichage / chrono

